



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services de la Présidence

Question écrite n° 74489

Texte de la question

M. René Dosière rappelle à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, que, dans le cadre de la consolidation, à partir de 2008, du budget de la présidence de la République, une convention de mise à disposition de personnels et de moyens entre son administration et les services de la présidence a été signée. Il souhaite obtenir les précisions suivantes pour chacune des années 2008 et 2009 : nombre de personnes mises à disposition ; coût global (indemnités et charges sociales incluses) de ces mises à disposition ; montant des sommes effectivement remboursées au 31 décembre de chaque année ; imputation budgétaire exacte de ces remboursements.

Texte de la réponse

Le nombre de personnes mises à disposition de la présidence de la République par le ministère de la justice s'élevait à quatre en 2008 puis à cinq à partir du 16 mars 2009. Le coût global (indemnités et charges employeurs incluses) était de 194 795,47 EUR au titre de l'année 2008 et de 263 640,48 EUR au titre de l'année 2009. Une convention de mise à disposition contre remboursement a été signée le 26 juin 2008. Un remboursement d'un montant de 320 365,75 EUR a été effectué le 31 décembre 2009 pour l'année 2008 (194 795,47 EUR) et le premier semestre 2009 (125 570,28 EUR) au titre de l'action 04 (gestion de l'administration centrale) du programme 310 de la mission justice.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74489

Rubrique : État

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3254

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5850